

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 02 novembre 2016 à 18H30**

**PRESENTS** : M.ROCIPON Jean-Pierre ; M MANDON Hervé; M LEYMAN Gérard ; Mme BARON-GAUTHIER Marilyn ; Mme CHAMPAGNAT Mélanie ; M. LECHENEAU Alain ; M.EYMA Frédéric ; M BADIN Suzan ; Mme ROUSSELET Nathalie

**SECRETAIRE DE SEANCE : MANDON Hervé**

Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROCIPON, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur EYMA, à sa demande.

Monsieur EYMA soulève le problème de manque de confiance d'une partie du Conseil Municipal envers Monsieur le Maire.

Monsieur EYMA propose une solution pour améliorer cette situation. Cette solution est que lui-même passe 1<sup>er</sup> adjoint et Monsieur BADIN passe 3<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur MANDON intervient en précisant que la première décision est de suivre l'ordre du jour, et donc de garder ou supprimer le poste d'adjoint vacant.

Un vote est réalisé à main levée, il est décidé de garder le poste vacant, à la majorité.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal, si Monsieur MANDON monte dans l'ordre du tableau des adjoints, ou si le nouvel adjoint élu prendra la place du poste vacant.

Monsieur MANDON se propose pour prendre la place de 1<sup>er</sup> adjoint.

Un nouveau vote à main levée est réalisé.

5 votes contre, 4 pour.

Donc Monsieur MANDON conserve sa place de 2<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur EYMA demande à nouveau à ce qu'il soit effectué un vote pour mettre en place Monsieur BADIN en 3<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur le Maire précise que le 06 avril 2014 une délibération a été prise pour fixer le nombre d'adjoints à 2, et que les motivations de cette délibération étaient budgétaires.

Monsieur EYMA informe le Conseil Municipal que les indemnités versées au 1<sup>er</sup> adjoint seront partagées entre le 1<sup>er</sup> adjoint et le 3<sup>ème</sup> adjoint, pour ne pas amputer le budget.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que le vote d'un 3<sup>ème</sup> adjoint n'est pas inscrit à l'ordre du jour, et par conséquent qu'il n'aura pas lieu lors de cette séance.

Monsieur EYMA demande également à ce que l'entretien de la commune soit géré par Monsieur LECHENEAU avec l'aide de Monsieur LEYMAN.

Il est donc procédé à l'élection du poste vacant, soit celui de 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur le Maire demande qui est candidat.

Monsieur LEYMAN pose sa candidature. Monsieur EYMA en fait de même.

Un vote à bulletin secret est réalisé.

Résultats du vote

4 voix pour Monsieur LEYMAN

4 voix pour Monsieur EYMA

1 vote blanc

La majorité absolue n'étant pas atteinte. Monsieur EYMA propose le poste à Monsieur LEYMAN sans refaire un nouveau vote. Monsieur LEYMAN souhaite qu'un nouveau vote soit effectué. Monsieur le Maire précise que la majorité absolue n'ayant pas été atteinte, la procédure légale veut qu'un deuxième tour de scrutin à bulletin secret soit effectué.

Résultats du 2<sup>ème</sup> vote :

4 voix pour Monsieur LEYMAN

5 voix pour Monsieur EYMA

Monsieur EYMA est donc élu à la majorité absolue au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur le Maire précise qu'il respecte le résultat du vote mais qu'il émet de sérieux doutes quand à la possibilité de travailler avec Monsieur EYMA compte tenu des évènements précédents.

Monsieur EYMA demande à ce que le vote du 3<sup>ème</sup> adjoint soit effectué lors du prochain Conseil Municipal

Aucune question diverse n'étant abordée,  
Monsieur le Maire clôture la séance à 18h54.

Jean-Pierre ROCIPON, Maire de Melz-sur-Seine